

L'ORIENTATION EN TERMINALE

Les étapes importantes de l'année

2 types de procédures d'orientation vers l'enseignement supérieur :

- 1- Les formations Parcoursup
- 2- Les formations hors Parcoursup

1- Les formations Parcoursup (site en attente)

Pour l'admission en 1^{ère} année d'études supérieures (10 vœux maximum)

Université : Licence (L1) – DUT – DEUST – CUPGE - DU
PACES (Première année communes aux études de santé :
médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme)

Lycée : BTS – BTSA – DMA – Mise à niveau en Arts et
en Hôtellerie – DTS – DCG
CPGE – CPES

A
confirmer

Préparations au concours des formations paramédicales et sociales
Formations d'ingénieurs (la plupart)
Ecoles de commerce (quelques unes)
Ecoles nationales supérieures d'architecture
Ecoles supérieures d'art (quelques unes)
Une partie des formations en apprentissage
d'autres formations dont la liste figurera sur le site

Les dates à retenir

Calendrier prévisionnel 2018

15 janvier - Ouverture et découverte de la plateforme Parcoursup	
22 janvier au 13 mars	Enregistrement des vœux sur la plateforme (10 maximum – pas de classement)
Entre le 14 et le 31 mars	Examen des vœux par le conseil de classe du 2 ^{ème} trimestre Chaque vœu enregistré fait l'objet d'une Fiche Avenir (appréciations des professeurs et avis du chef d'établissement) transmise via la plateforme aux différents établissements d'enseignement supérieur
A partir du 4 avril	Analyse des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur
Fin mai	Réponses des établissements d'enseignement supérieur → Propositions au fil l'eau : oui / oui si / en attente (<i>formations non sélectives</i>) oui / en attente / non (<i>formations sélectives</i>) Le lycéen dispose de 7 jours pour répondre : dès qu'il reçoit 2 réponses positives (oui), il doit choisir entre les 2 sans renoncer aux vœux en attente
Mi-juin	Suspension de la procédure pendant les épreuves du Baccalauréat
Juillet / août (variable selon les établissements)	Inscription dans l'établissement de la formation obtenue
Fin juin / début juillet	Ouverture de la procédure complémentaire / proposition d'affectation aux lycéens n'ayant pas obtenu de réponses positives

2- Les formations Hors Parcoursup



**Pour toutes les formations qui ne figurent pas dans Parcoursup
Retrait des dossiers directement auprès des établissements (ou en ligne)**

Les écoles du secteur paramédical
Les écoles du secteur social
Les Instituts d'Etudes Politiques
Certaines écoles d'ingénieurs et de commerce
Certaines écoles d'art

Les dates à retenir

Calendrier prévisionnel 2018 des demandes et dépôts de dossiers de candidatures
(à titre indicatif – variable selon les formations)

Octobre à mai (consulter le document remis en septembre par votre professeur principal)	Ecoles d'éducateur spécialisé Ecoles d'éducateur de jeunes enfants Ecole d'assistant de service social
A partir de décembre	Ecoles paramédicales
Novembre à mars	Ecoles d'art et des Beaux arts qui ne figurent pas dans <i>Parcoursup</i> Année préparatoire aux écoles d'art
Décembre à mai	Institut d'Etudes Politiques (ex. Lille à partir de février – Paris à partir de novembre) Ecoles de commerce (le plus souvent à partir de décembre) Certaines Ecoles d'ingénieurs (le plus souvent à partir de janvier)

Quelques précisions importantes

Pour les **BTS – DUT – CPGE – DCG – DMA – Mise à niveau** : **Sélection sur dossier scolaire** (bulletins de 1^{ère} et Terminale, notes anticipées du bac et éventuellement entretiens).

Pour les **écoles du secteur social et paramédical, les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce accessibles directement après BAC** : **Concours** (se renseigner sur les épreuves).

Pour les licences, il est vivement conseillé de participer à la journée d'immersion. Certaines Licences ont des parcours sélectifs dès le 1^{er} semestre. Certaines licences ont des capacités limitées.

Le dossier social étudiant

Pour les demandes de bourses et de logement

A partir du 15 janvier 2018 sur www.crous-lille.fr